



BON DE CHAUFFAGE

Conditions d'attribution :

L'aide au chauffage est réservée :

1. aux personnes âgées

- de plus de 65 ans
- ou de plus de 60 ans en cas d'invalidité

2. qui disposent de revenus inférieurs aux minima sociaux.

Pièces à fournir :

- Photocopie de la carte d'identité
- Dernier avis d'imposition
- Justificatif du mode de chauffage : facture de fioul, de bois ou d'EDF
(facture comprise entre le 1^{er} Août et le 31 Décembre 2026)
- RIB
- Photocopie de la carte d'invalidité si vous avez entre 60 et 65 ans
- Justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, Eau, etc.)

C'est ainsi qu'ont droit à l'allocation chauffage

- **les personnes âgées vivant seules dont le revenu fiscal pour l'année 2026 n'excède pas 12 793€.**
- **les personnes âgées vivant en couple dont le revenu fiscal pour l'année 2026 n'excède pas 21 321 €.**
- Le bon chauffage est accordé, une fois par an à la demande exclusive de la personne.

Votre demande sera étudiée au regard des conditions d'attribution ci-dessus et mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :
Madame Manuëla MAMINO : 04 94 13 83 83

Fait à Collobrières 23 septembre 2026

La Présidente du C.C.A.S.

Christine AMRANE

→
Formulaire au verso

FORMULAIRE

(à retourner en mairie avant le 15 novembre)

DEMANDE DE BON CHAUFFAGE

Nom d'usage :

Nom (de jeune fille) :

Prénom :

Âge et date de naissance :

Adresse :

.....

Numéro de Téléphone :

SITUATION MATRIMONIALE

Marié (e)

Vie maritalement

Personnes vivant dans le foyer

Célibataire

Veuf (ve)

RESSOURCES

"Revenu fiscal" (de la personne ou du couple, et des personnes vivant au foyer)

Mode de chauffage :

Vous devez présenter ce document rempli, accompagné d'une photocopie de votre carte d'identité, votre avis d'imposition 2026 sur le revenu 2024, votre R.I.B., et éventuellement votre taxe d'habitation.

Signature :